

Le préfet fait le point avec les différentes commissions

C-MM

Koula-moutou/Gabon

TOUTES les parties prenantes au projet de développement communautaire des regroupements des villages Mbadia, Maïka et Mandji Kida, du département de la Lolo-Bouenguidi, étaient, dernièrement, autour du nouveau préfet, Jean Fieri Ntsiengori, président du comité de gestion et du suivi des projets de l'ensemble des trois localités. La réunion avait pour objectif de présenter aux responsables des projets communautaires leurs nouveaux interlocuteurs, en l'occurrence le préfet Ntsiengori et le nouveau directeur provincial des Eaux et Forêts, Olliang Patrick Ilungu Malangu. Elle c'était aussi l'occasion de faire le bilan annuel des projets financés dans le cadre de l'application de l'article 251 du Code forestier, qui dispose: "Les opérateurs forestiers doivent contribuer au développement communautaire des localités où ils exercent leurs activités". Pour renforcer cet article, un texte d'application avait été pris, pour mettre en exergue le cahier de charges contractuel signé le 6 mai 2014 entre les opérateurs économiques et les regroupements de villages. L'article 251 du Code forestier est une réponse du Pacte social du Programme



Photo : Claude-Médard MINKO

Le préfet de la Lolo-Bouenguidi, Jean Fieri Ntsiengori fixant le cap.



Photo : Claude-Médard MINKO

Le bureau du comité de suivi des projets.



Photo : Claude-Médard MINKO

Les représentants...



Photo : Claude-Médard MINKO

... des regroupements des villages Maïka, Mbadia et Mandji Kida.

de société du chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba, qui estime que les villages doivent profiter de toute activité économique environnante pour se développer. C'est-à-dire que les opérateurs forestiers, en coupant le bois dans certaines zones, contribuent en même temps au financement des projets com-

munitaires locaux, à travers le Fonds de développement alimenté par l'exploitation forestière. Laquelle est multipliée par 800 francs le mètre cube au cours de l'année. A partir de l'enveloppe dégagée en effectuant ce calcul, on obtient le fonds destiné au financement des projets communautaires

prioritaires identifiés dans les villages où les opérateurs exercent leur activité économique forestière. Ainsi, s'agissant du bilan dans le regroupement des villages Mbadia, le devis du projet d'adduction en eau potable présenté par la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) est de plus de 10 millions de francs al-

loués par le fonds. De fait, le président du comité de gestion et du suivi des projets des trois regroupements de villages du département de la Lolo-Bouenguidi, le préfet Jean Fieri Ntsiengori, a suggéré au représentant du regroupement de villages Mbadia, une réaffectation des fonds disponibles pour le finan-

cement d'un autre projet communautaire, moins onéreux. Toujours en termes de bilan, le préfet a exprimé ses inquiétudes du fait que, jusqu'à ce jour, le regroupement de villages Mandji Kida n'a pas encore identifié ses projets communautaires, à moins de deux mois de la fin de l'année.